



R-2022-02-39

N° de résolution
ou annotation

R-2022-02-39

R-2022-02-40

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104MIP

Séance ordinaire du
7 mars 2022

Mot de bienvenue et
ouverture de la
séance

Quorum

Ordre du jour

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

2.2 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

3. RÉOLUTIONS

3.1 DEMANDE DE PERMIS EN ZONE DE PIIA – LOT 6 458 660 CHEMIN DU LAC-GOTH – DENIS VILLENEUVE ET LAURIE DUFOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de permis lorsque les demandeurs auront déposé les documents suivants :

- L'épaisseur de l'isolant d'uréthane prévu au toit, pour atteindre un facteur d'isolation de R50;
- Une coupe du plancher hors-sol démontrant qu'un facteur d'isolation minimum de R29.5 est atteint;
- Un plan d'aménagement paysager sommaire qui démontre l'atteinte de l'objectif 7 du règlement 287-2017.

5. LEVÉÉ DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. L'assemblée est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

Hélène Gagnon, sec-très, et directrice générale

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 7 mars 2022 au Chalet des loisirs.

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

QUORUM

- Sont présents :
- Monsieur Pierre Deslauriers, maire
 - Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
 - Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
 - Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
 - Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
 - Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
 - Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.
Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 et de la séance extraordinaire du 17 février 2022
 - 2.3 Vente pour défaut de paiement de taxes 2022
 - 2.4 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2021
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Acceptation du Règlement 317-2022 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus
 - 3.2 Acceptation du Règlement 318-2022 concernant la Gestion contractuelle
 - 3.3 Adjudication pour la location d'une excavatrice
 - 3.4 Adjudication pour la location d'un camion benne
 - 3.5 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour les trois (3) prochaines années
 - 3.6 Demande d'aide financière pour l'entretien de chemins à double



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

vocation - Nouvelle demande

- 3.7 Demande de reconnaissance de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai 2022
- 3.8 Dépôt de projet dans le Fonds de développement des territoires
4. **URBANISME**
- 4.1 Rapport des permis de construction
- 4.2 Rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 22 février 2022
- 4.3 Nouvelle zone de villégiature – Entente de service
5. **DONS ET SUBVENTIONS**
- 5.1 Demande d'aide financière pour la Fondation Équilibre
- 5.2 Demande d'aide financière pour la Maison Isa
6. **INVITATION**
7. **RAPPORT DES COMITÉS**
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
9. **CORRESPONDANCE**
10. **LISTE DES COMPTES**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » le sujet suivant : 1- Subvention pour le Club quad

2.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2022

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février et de la séance extraordinaire du 17 février 2022, dont les copies conformes ont été signifiées à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soient adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

2.3 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale, à transmettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay la liste des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes, et ce, en vue de procéder à leur vente qui aura lieu le 9 juin 2022 à Saint-Honoré.

Les propriétaires en défaut peuvent payer leurs arriérages à la municipalité d'ici le 21 mars 2022, date limite pour remettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay la liste des propriétés en défaut, et ce, afin de retirer leur propriété de ladite liste.

2.4 DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2021

La secrétaire-trésorière et directrice générale dépose au conseil municipal le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2021.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT 317-2022 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement portant le numéro 317-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, tel que produit en annexe.

3.2 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT 318-2022 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement portant le numéro 318-2022 concernant la gestion contractuelle, tel que produit en annexe.



R-2022-03-46

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3.3 ADJUDICATION POUR LA LOCATION D'UNE EXCAVATRICE

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a invité des entreprises à soumissionner pour la location d'une excavatrice et le prix fixé sera valable pour une période de 18 mois soit jusqu'en septembre 2023 :

Voici le résultat des soumissions reçues :

| Entreprises | Prix taxes incluses |
|------------------|--|
| Amec | 10 577,70 \$ (115 \$ de l'heure) |
| Dick Potvin | 11 496,58 \$ (124,99 \$ de l'heure) |
| Robin Potvin Inc | 14 256,80 \$ (155 \$ de l'heure) |

Considérant qu'une analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Amec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Amec.

3.4 ADJUDICATION POUR LA LOCATION D'UN CAMION BENNE

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a invité des entreprises à soumissionner pour la location d'un camion benne et le prix fixé sera valable pour une période de 18 mois soit jusqu'en septembre 2023 :

Voici le résultat des soumissions reçues :

| Entreprises | Prix taxes incluses |
|------------------|--------------------------------------|
| Marcel Brassard | 3 633,31 \$ (79 \$ de l'heure) |
| Dick Potvin | 4 138,64 \$ (89,99 \$ de l'heure) |
| Amec | 4 139,10 \$ (90 \$ de l'heure) |
| Robin Potvin Inc | 4 231,08 \$ (92 \$ de l'heure) |

Considérant qu'une analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Marcel Brassard;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Marcel Brassard.

3.5 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS POUR LES TROIS (3) PROCHAINES ANNÉES

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler l'entente « Services aux sinistrés » entre la municipalité de Saint-Félix-d'Otis et la Croix-Rouge, et ce, pour une durée de trois (3) ans.

Il est de plus résolu de verser un montant de 172 \$ représentant la contribution financière de la municipalité pour l'année en cours et d'autoriser le maire, monsieur Pierre Deslauriers et la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Hélène Gagnon, à signer ladite entente.

Formules d'Affaires COL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 -- M-104IMP

R-2022-03-47

R-2022-03-48



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**3.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS
À DOUBLE VOCATION - NOUVELLE DEMANDE**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route local 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cadre d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

| Nom du chemin salleité | Longueur à compenser | Ressource transportée | Nombre de camions chargés par année |
|---------------------------|----------------------------|--------------------------|---|
| Lac-à-la-Croix | 4,26 km | Bois | 350 |
| Vieux Chemin | 2,75 km | Bois | 350 |

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné et ce, sur une longueur totale de 7,01 kilomètres.

**3.7 DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA JOURNÉE
INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE
DU 17 MAI 2022**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT-) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligne cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'Hôtel de ville.



R-2022-03-51

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2022-03-52

R-2022-03-53

**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**3.8 DÉPÔT PROJET FONDS DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
2022-2025**

Projet : Acquisition et installation d'une tyrolienne

Promoteur : Société touristique de l'Anse-à-la-Croix

Coût du projet : 480 000 \$

Municipalité de Saint-Félix-d'Otis : 80 000 \$

Fonds développement des territoires : 400 000 \$

Considérant que le conseil municipal est favorable à la réalisation du projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet Politique de soutien aux projets structurants 2022-2025, dans le cadre du Programme fonds de développement des territoires.

Il est résolu également que la municipalité paie sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de ce projet et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois de février 2022, 12 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 694 500,00 \$ répartie comme suit :

| NOMBRE | TYPE | VALEUR | MONTANT |
|--------|--------------------------------------|----------------------|--------------------|
| 1 | Bâtiment / équipement complémentaire | 35 000,00 \$ | 20,00 \$ |
| 1 | Installation septique | 7 500,00 \$ | 525,00 \$ |
| 2 | Nouvelle construction résidentielle | 530 000,00 \$ | 100,00 \$ |
| 1 | Ouvrage de captage d'eau | 12 000,00 \$ | 525,00 \$ |
| 3 | Rénovation résidentielle | 110 000,00 \$ | 110,00 \$ |
| 4 | Lotissement | 0,00 \$ | 80,00 \$ |
| 12 | TOTAL | 694 500,00 \$ | 1 360,00 \$ |

**4.2 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 22
FÉVRIER 2022**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, dépose au conseil le rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 22 février 2022 dans lequel étaient étudiées deux (2) dérogations mineures et une (1) demande de permis en PIIA.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 256 CHEMIN DU LAC-
BRÉBEUF**

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de la marge avant d'un bâtiment complémentaire de 8 mètres à 5,17 mètres.

Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'abaissement de la marge avant d'un bâtiment complémentaire de 8 mètres à 5,17 mètres.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 190 SENTIER DALLAIRE

La dérogation mineure demandée vise l'augmentation de 62,82 mètres carrés de l'aire de sol afin d'y construire un bâtiment complémentaire;

Considérant que le dépassement de la superficie autorisable est très important;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme ne veut pas créer de précédent;

Considérant qu'un dépassement de 62,82 mètres carrés n'est pas mineur mais plutôt majeur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

DEMANDE DE PERMIS EN ZONE DE PIIA – 187 CHEMIN DU LAC-GOTH

La demande de permis concerne la construction d'une nouvelle résidence;

Considérant que les objectifs du règlement en zone de PIIA sont respectés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de permis considérant que les documents soumis à l'inspecteur municipal sont adéquats, toutefois le conseil municipal demande de remplacer les volets en aluminiums par des volets en bois.

4.3 NOUVELLE ZONE DE VILLÉGIATURE - ENTENTE DE SERVICE

Considérant l'article 19.2.5 du Règlement de zonage numéro 268-2015 qui stipule que pour tout nouveau projet de lotissement ou pour toute nouvelle construction d'un bâtiment principal dans une zone de villégiature déjà construite ou dans le prolongement d'une zone de villégiature déjà construite. La demande de permis devra être accompagnée d'une entente de service adoptée par résolution du conseil municipal;

Considérant le caractère privé du sentier à l'intérieur de la zone de villégiature concernée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que la demande de permis soit accompagnée des éléments suivants :

- Que soit respecté le Règlement numéro 216-2006 concernant le déneigement de certains chemins privés;
- Que la collecte des ordures et rebuts soit effectuée à partir des conteneurs à l'entrée du sentier;
- Que la largeur du sentier respecte le schéma de couverture de risque incendie ainsi que de celui de l'intervention du service incendie;
- Qu'il soit entendu que la municipalité n'a pas l'intention de desservir les nouvelles constructions par un réseau d'aqueduc et d'égout.

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FONDATION ÉQUILIBRE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de verser un montant de 50 \$ pour la Fondation Équilibre.

5.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MAISON ISA

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de verser un montant de 50 \$ pour la Maison ISA.

6. INVITATION

Le conseil n'a reçu aucune invitation.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 SUBVENTION POUR LE CLUB QUAD

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une subvention de 5 000 \$ qui sera payable sur deux ans. Cette subvention est conditionnelle à ce que le sentier quad de Saint-Félix-d'Otis soit sablé durant l'année 2022.



R-2022-03-59

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

9. CORRESPONDANCE

Le conseil n'a reçu aucune correspondance.

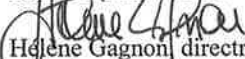
10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 340 290,89 \$.

| FOURNISSEUR | MONTANT | DESCRIPTION |
|---|----------------------|------------------------------------|
| APSAM | 90,00 \$ | Formation espaces clos |
| B.B.G. Réfrigération | 673,18 \$ | Réparations chalet des loisirs |
| Bell mobilité | 144,75 \$ | Cellulaires |
| Réseau Biblio du Saguenay - Lac-St-Jean | 5 423,14 \$ | Cotisation 2022 |
| Blackburn & Blackburn inc. | 565,78 \$ | Contrat de services |
| Machineries lourdes R. Bouchard | 52 187,15 \$ | Déneigement |
| Bureautique FTT | 487,35 \$ | Fournitures de bureau |
| Canadian Tire | 96,17 \$ | Réparation compresseur |
| Chiasson & Thomas, arpenteurs | 2 499,50 \$ | Honoraires |
| Coop forestière Ferland-Boileau | 23 953,89 \$ | Travaux Lac-à-la-Balle |
| Côté Céline | 500,00 \$ | Dépôt puits |
| Déry Télécom | 58,57 \$ | Accès réseau |
| FQM Assurances | 150,42 \$ | Assurances |
| Fonds de l'information foncière | 15,00 \$ | Droits de mutation |
| Fondation du rein | 50,00 \$ | Don |
| Camion Avantage | 185,56 \$ | Pièces |
| Geneq inc. | 117,27 \$ | Matériel eau potable |
| Groupe CCL | 482,90 \$ | Permis |
| Transport LHC | 632,36 \$ | Transport |
| Guérin Frédéric | 137,95 \$ | Licence Antivirus |
| Houde Jean-Luc | 500,00 \$ | Dépôt puits |
| Hydraumar industries | 180,52 \$ | Réparations |
| Signalisation Inter-lignes | 4 152,97 \$ | Panneaux de signalisation |
| Laberge Guérin arpenteurs | 2 934,74 \$ | Honoraires |
| Laboratoires Environex | 682,09 \$ | Analyses eau potable et eaux usées |
| Langevin Erik | 9 626,86 \$ | Projet SNF |
| Marché Saint-Félix | 487,17 \$ | Épicerie |
| Bouchard Martin | 500,00 \$ | Dépôt puits |
| Bouchard Mathieu | 500,00 \$ | Dépôt puits |
| MRC du Fjord-du-Saguenay | 38 537,00 \$ | Quote-part |
| Napa | 597,57 \$ | Pièces |
| Nord-Flo | 38 178,99 \$ | Tech 2019-2023 |
| Nutrinor | 1 388,85 \$ | Diesel |
| Ouellet, Normand | 500,00 \$ | Dépôt puits |
| Équipements Claude Pedneault | 160,40 \$ | Pièces |
| Pétrole RL | 361,31 \$ | Essence |
| Potvin & Bouchard | 202,90 \$ | Matériel |
| Produits BCM | 2 030,50 \$ | Matériel |
| Pro-Loc Saguenay | 20,20 \$ | Pièces |
| Régie inter. sécurité incendie | 6 869,98 \$ | Salaires directeur et entretien |
| RMR du Lac-St-Jean | 1 223,12 \$ | Quote-part |
| Robin Potvin inc. | 11 213,30 \$ | Bris d'aqueduc |
| Sail | 3 863,08 \$ | Projet MRC |
| Services sanitaires R. Bonneau | 879,56 \$ | Roll-Off |
| Siemens | 125,32 \$ | Projet caserne |
| SAAQ | 2 432,47 \$ | Immatriculations |
| Transport Carol Boivin | 1 149,75 \$ | Déneigement |
| Hydro-Québec | 13 008,88 \$ | Électricité |
| Commission des loisirs | 2 000,00 \$ | Don MRC |
| Maître d'œuvre architectes | 47 886,53 \$ | Projet caserne |
| | | |
| Salaires D.A.S. | 59 645,89 \$ | Du 26 déc. 2021 au 5 février 2022 |
| GRAND TOTAL | 340 290,89 \$ | GRAND TOTAL |

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 7 mars 2022.


Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

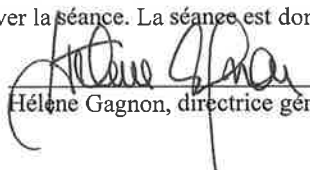
11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par des citoyens.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire


Hélène Gagnon, directrice générale et sec-très.